



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 1728

Texte de la question

M. Daniel Mandon appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation particulierement difficile des industries du textile et de l'habillement. Celles-ci sont, en effet, soumises a une tres vive concurrence internationale, et notamment a des importations massives en provenance des pays a bas cout de main-d'oeuvre. Les industriels du textile ont pourtant, depuis de nombreuses annees, accompli des efforts significatifs de modernisation et d'adaptation au marche mondial. Mais il est devenu indispensable d'obtenir pour le commerce de ces produits des garanties suffisantes en matiere de lutte contre le dumping, de protection de la propriete industrielle et de respect des conditions d'acces aux differents marches. Aussi, il lui demande s'il peut lui preciser ce que le Gouvernement compte faire pour contrer le developpement de ces importations et s'il ne lui parait pas souhaitable de mettre en place un plan d'urgence de soutien a ces industries.

Texte de la réponse

Un ensemble important de mesures a ete presente recemment par le ministere, parmi lesquelles les points suivants peuvent etre mis en exergue : une action vigoureuse au plan international. Le Gouvernement a decide d'agir avec fermete sur deux plans essentiels : le fonctionnement de la communaute et les negociations du GATT. Ainsi au niveau communautaire, la commission a ete officiellement saisie sur les nombreux dysfonctionnements que nous constatons. En effet, l'accord multifibres doit etre scrupuleusement respecte. Dans ce cadre, a la demande du ministre, une enquete sur les plus importants lieux d'importation sera effectuee. Les projets communautaires concernant le label « Made in Europe » et l'obligation de marquage d'origine des produits en provenance des pays tiers vont etre reactivés. Dans la negociation du GATT, le textile est desormais en bonne place dans les priorites de notre pays, comme en temoigne le memorandum francais. Il importe notamment que les marches des autres pays soient veritablement ouverts a nos produits et que la propriete industrielle soit protegee ; une action de fond national. Plusieurs actions ont ete engagees pour permettre a ce secteur de fonctionner de maniere plus harmonieuse et plus dynamique. Ainsi le Gouvernement est decide a lutter efficacement contre toutes les formes d'illegalite ; s'agissant en particulier du travail clandestin, une circulaire du Premier ministre prevoyra prochainement comment accroitre l'efficacite de la repression. Dans le domaine de la contrefacon, une loi sera examinee par le Parlement des la fin du mois de novembre afin de renforcer la protection des marques et des dessins et modeles. La contrefacon sera declaree delit douanier et les etablissements qui l'exploitent pourront etre fermes.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1728

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1495

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4060